

Audition du Comité économique et social européen (CESE) concernant la « stratégie européenne de la construction »

REHVA, représentant ses associations membres, dont l'AICVF, a eu l'honneur d'être invité à l'audition du Comité économique et social européen (CESE) concernant la « stratégie européenne de la construction » qui s'est tenue le 8 avril 2026 à Bruxelles.

L'objectif de l'audition était de fournir des contributions au groupe d'étude préparant l'avis du CESE à ce sujet. Le groupe d'étude, composé de représentants de la société civile des États membres, était présidé par Baiba Miltova, avec Thomas Kattnig comme rapporteur.

Les intervenants représentaient la Commission Européenne, des syndicats et l'industrie de la construction. Johann Zirngibl, REHVA vice-président et membre du Comité international de l'AICVF et Francesco Robimarga, REHVA ont présenté la perspective du secteur Chauffage, ventilation, climatisation (CVC).

Être invité à cette audition reflète la reconnaissance du rôle clé joué par le secteur CVC dans la fourniture de logements abordables, durables et de haute qualité.

Contexte politique

L'avis du CESE contribue à la [communication de la Commission européenne sur une stratégie européenne de construction de logements](#), pour faire face aux pénuries de logements et pour renforcer la capacité de construction à travers l'Europe. Cette initiative est étroitement liée au [Plan européen de logement abordable](#), qui vise à améliorer l'accès au logement tout en garantissant l'accessibilité, la qualité et la durabilité.

En tant qu'organe consultatif institutionnel, le CESE apporte des contributions de la société civile organisée (syndicats, associations de consommateurs, etc.) aux institutions de l'UE pour améliorer la qualité des politiques et législations de l'UE.

Les messages portés par la REHVA

➤ L'approche holistique et des performances réelles sont clés pour un logement abordable

La performance des systèmes CVC dépend des interactions optimisées entre différents composants CVC. Cela inclut une conception, une mise en service et une exploitation appropriée par des professionnels qualifiés. Éviter le surdimensionnement permet de réduire les investissements initiaux et d'améliorer l'efficacité.

Des mesures à faible coût mais à fort impact (par exemple, l'équilibrage hydraulique, contrôle-commande) réduisent les coûts énergétiques sans investissement majeur.

Un engagement sur la performance réelle (l'efficacité, les factures énergétiques), permettrait de rassurer les propriétaires de bâtiment. Le gouvernement français envisage une garantie pour les installations de pompes à chaleur.

➤ Equilibrer des investissements initiaux élevés et des économies d'énergie

Les systèmes CVC représentent une part croissante des coûts d'investissement initiaux (CAPEX), mais peuvent contribuer à réduire les coûts énergétiques (OPEX).

Ainsi, l'accès au financement, devrait être facilité par l'étalement des remboursements tout au long du cycle de vie des bâtiments, permettant de compenser des investissements initiaux plus élevés par des économies d'énergie.

➤ Fragmentation du marché européen – méthodes et outils européennes communes

REHVA a mis en lumière la fragmentation du marché européen dans les formations et certification des professionnels du CVC, qui restent largement nationaux. Cela limite la mobilité des professionnels et crée des obstacles aux services transfrontaliers.

REHVA a appelé au développement de normes et d'outils européens communs.

➤ **Relier les financements européens aux règles européennes**

Pouvoir accéder à des financements et des conseils techniques fiables et neutres est nécessaire pour améliorer la qualité des logements.

REHVA a souligné que les incitations financières devaient être basées sur la performance et devraient être neutres en termes de technologie. Malheureusement les incitations financières sont très souvent descriptives et basées sur une performance conventionnelle des produits.

REHVA préconise que les financements européens soient basés sur les règles européennes.